Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DL2025115-DE

Quéven Kewenn	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal *Séance publique du 18 décembre 2025*
Référence : 2025.115	*Objet :* **Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) - Convention 2026 - 2027 - 2028**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 23 Absent : 1 Procurations : 4 **Votants : 27**	**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel. **Absent :** Christophe Gérard **Pouvoirs** : **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Sandrine Fayot** à Stéphane Le Ravalec, **Pierre-Emmanuel Hervé** à Myriam Pierre, **Nolwenn Garcia** à Marc Boutruche.

La convention signée en 2016 par la commune avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB), fait partie des actions qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre dans le cadre de la Charte Ya d'ar Brezhoneg.

Son objectif est de soutenir les missions de l'OPLB, par le versement d'une subvention annuelle, en contrepartie de prestations : conseils techniques en matière de bilinguisme et traductions courantes en langue bretonne.

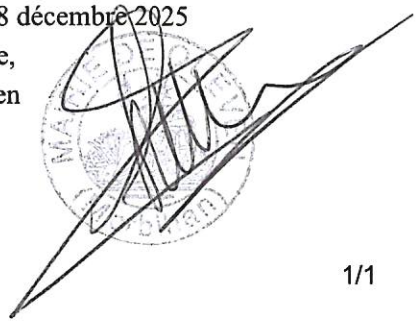
De 2016 à 2025, 600 € ont été annuellement versés.
Il est proposé de renouveler ce partenariat pour trois ans (de 2026 à 2028) et d'accorder une subvention annuelle prévue dans ladite convention, de 800 € à l'OPLB pour l'ensemble des prestations de l'Office Public.

Parallèlement, la commune se réserve la possibilité d'accorder une aide financière à des projets mis en œuvre par d'autres associations ou organismes, qui poursuivent le même objectif de valorisation et de promotion de la langue bretonne.
Ainsi, depuis 2016, elle a décidé de soutenir la Redadeg, course-relais en faveur de la langue bretonne, à travers l'achat de 2 km/ an (700 €).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.**
- **Autorise le versement de la subvention annuelle de 800 € en conséquence.**

A Quéven, le 18 décembre 2025
Marc Boutruche,
Maire de Quéven



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DL2025115-DE

OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG
OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE

Kendivizad
Convention

Quéven
Kewenn

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DL2025115-DE

Entre

La commune de Quéven, représentée par monsieur Marc BOUTRUCHE, Maire, d'une part,

et

L'EPCC « Office Public de la Langue Bretonne », situé Château de Kerampuilh 29270 Carhaix, représenté par son Directeur, Fulup JACQ, d'autre part.

Considérant que :

Dans le cadre de son action culturelle, la commune de Quéven souhaite mettre en place une politique visant à développer le bilinguisme.

Dans le cadre de cette politique, le présent contrat traduit la volonté de la commune de Quéven de reconnaître à l'Office Public de la Langue Bretonne certaines missions permettant une meilleure prise en compte de la langue bretonne.

L'Office Public de la Langue Bretonne est un établissement public qui a pour mission de définir et de mettre en œuvre les actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1
Objet de la convention

La commune de Quéven par le biais du présent contrat reconnaît à l'Office Public de la Langue Bretonne plusieurs missions en tant qu'organisme référent pour la langue bretonne en particulier, et le développement du bilinguisme en général :

- Conseils techniques en matière de bilinguisme

Etre

Kumun Kewenn dileuriet gant an aotrou Marc BOUTRUCHE, Maer, en un tu,

hag

an DPKS « Ofis Publik ar Brezhoneg », zo e sez e Kastell Kerampuilh 29270 Karaez, dileuriet gant e rener, Fulup JACQ, en tu all.

O vezañ ma fell da gumun Kewenn, e-barzh he politikerezh sevenadurel, lakaat war-sav ur politikerezh en deus da bal diorren an divyezhegezh.

O vezañ ma tiskouez an emglev-mañ, e-barzh ar politikerezh-se, ar youl zo gant kumun Kewenn da anavezout da Ofis Publik ar Brezhoneg kefridioù a roio an tu da zerc'hel kont gwelloc'h eus ar brezhoneg.

O vezañ m'eo Ofis Publik ar Brezhoneg un diazezadur publik a zo e gefridi termeniñ ha lakaat war-sav an oberoù da seveniñ evit brudañ ha diorren ar brezhoneg war holl dachennoù ar vuhez sokial ha foran.

ez eo bet divizet kement-mañ :

Mellad 1
Pal ar c'hendivizad

Kumun Kewenn, dre ar gevrat-mañ, a anavez da Ofis Publik ar Brezhoneg meur a gefridi evel aozadur dave evit ar brezhoneg dreist pep tra hag evit diorren an divyezhegezh dre-vras :

- Kuzulioù teknikel a-fet divyezhegezh.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DL2025115-DE

- Traductions courantes en langue bretonne (articles dans le magazine municipal, cartons d'invitation, éditoriaux, documents bilingues, jalonnement directionnel, signalétique bilingue, plaquette d'information ...)
- Promotion de la langue bretonne

Pour ces missions l'Office Public s'engage :

- à réaliser ces traductions et à collaborer avec les services compétents jusqu'à leurs mises en œuvre.
- à prendre part aux réunions techniques des commissions compétentes en matière de bilinguisme.
- à apporter à la municipalité des informations sur la langue bretonne grâce à son observatoire.

La commune de Quéven facilitera l'accès à l'Office Public de la Langue Bretonne de l'ensemble des fonds documentaires patrimoniaux et historiques dont elle a la charge.

L'Office Public de la Langue Bretonne s'engage à faire connaître son partenariat avec la commune de Quéven. A cette fin il s'engage à apposer le logo de la ville sur les divers documents édités par lui, ainsi que sur son site Internet.

Article 2
Financement

La commune de Quéven versera une somme de 800 € par an pour l'ensemble des prestations de l'Office Public.

L'Office Public de la Langue Bretonne présentera une facture de 800 € à l'échéance de chaque année civile échue.

Toute traduction exceptionnelle lourde (catalogue d'une exposition, site Internet...) n'entre pas dans le cadre de cette subvention et fera l'objet d'une facturation séparée.

- Treiñ labouriou a bep seurt (pennadoù e kelaouenn ar gumun, pedadennoù, pennadoù-stur, teulioù divyezhek, panelloù-hentañ, panellerezh divyezhek, plaketennoù titouriñ...)
- Brudañ ar brezhoneg

Evit ar c'hefridioù-se e ouestl an Ofis Publik :

- kas an troidigezhioù ha kenlabourat gant ar servijoù a zere betek ma vint lakaet da dalvezout.
- kemer perzh en emvodoù teknikel gant ar bodadoù a zere a-fet divyezhegezh.
- degas d'an ti-kêr titouroù war ar brezhoneg gant harp e arsellva.

Kumun Kewenn a zigoro da Ofis Publik ar Brezhoneg hollad he dalc'had dielloù a denn d'ar glad ha d'an istor.

Gouestlañ a ra Ofis Publik ar Brezhoneg brudañ e gevelerezh gant kumun Kewenn. Evit se e ouestl lakaat logo kêr war an teulioù a vez embannet gantañ, kerkoulz ha war e lec'hienn Internet.

Mellad 2
Arc'hant

Paeañ a ray kumun Kewenn ur sammad a 800 € bep bloaz evit holl bourchasoù Ofis Publik ar Brezhoneg.

Kinnig a ray Ofis Publik ar Brezhoneg ur fakturenn a 800 € e dibenn pep bloavezh keodedel echuet.

Kement labour treiñ bras a vo ouzhpenn (katalog un diskouezadeg, lec'hienn Internet...) n'emañ ket e-barzh ar skoaziad-se hag a vo fakturennet a-gostez.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DL2025115-DE

Article 3
Durée de la convention

La présente est établie pour une durée de trois ans (2026-2027-2028) et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

Mellad 3
Pad ar c'hendivizad

Talvezout a ray ar c'hendivizad-mañ e-pad tri bloavezh (2026-2027-2028) ha kendalc'het e vo ent tav. Gallout a ray an eil kevrenn pe eben terriñ anezhañ gant ma vo kemennet tri miz en a-raok.

Graet e Kewenn / Fait à Quéven,
D'an / Le

Quéven
Kewenn

Ao. / M. Marc BOUTRUCHE

Maer / Maire

OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG
OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE

Ao / M. Fulup JACQ

Rener / Directeur